



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le **07 MAI 2026**

ID : 057-245700695-20260422-C20260421_10-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Vingt-six, le vingt et un avril à dix-huit heures trente, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Roland BALCERZAK, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs,

Roland BALCERZAK

Jean-Marc VACCARO, Olivier KORMANN, Hassan FADI, Benoit STEINMETZ, Rachel ZIROVNIK, Michel HERGAT, Denis BAUR, Erice GONAND, Jean-Pierre JUNGLING, Régis HEIL,

Philippe GAILLOT, Sylvie BIRCK, Cyril LAUTERFING, Michel SCHMITT, Flavie THEVENET, Katia SORIA, Hervé GROULT, Yves LICHT, Sandra GOMES, Eric PECQUEUR, Thierry MICHEL, Marie-Marthe DUTTA GUPTA, Alain REDINGE, Jonathan ROSA, André DEL PIZZO, Céline CONTRERAS, Hervé PATAT, Aurélie DEROUT, Christophe ZIELINSKI, Magali DE DIJCKER, Paul GANTIER, Patricia VEIDIG, Yannick OLIGER, Karine GARAVAGLIA, Frédéric MESLARD, Laure BASTIEN, Joseph GHAMO, Evelyne SCHMITTER, Christelle MAZZOLINI, Brigitte DA COSTA, Elisabeth SIMONCELLI, Nicolas DZIEZUK, Anaïs BELKHIRI, Nicolas MORIN.

<u>Absents avec procuration</u> :	Jean-Luc MANSUY	à	Hassan FADI
	Nadine GALLINA	à	Hervé PATAT
	Joël IMMER	à	Benoit STEINMETZ
	Betty DE LUCIA	à	Nicolas MORIN

Absent excusé : Stéphane PFLUMIO

Date de la convocation : 15 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 45

Nombre de votants : 49

Secrétaire de séance : Nicolas DZIEZUK



10. Objet : Syndicat Mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Thionvilloise (SCOTAT) - Désignation des délégués communautaires de la CCCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5711-1,

Vu la délibération n° 11 du Conseil communautaire en date du 3 février 2009, demandant la création du syndicat mixte pour l'élaboration et la gestion du Schéma de Cohérence

Territoriale de l'Agglomération Thionvilloise (SCOTAT), et décidant d'y adhérer et d'en approuver les statuts,

Vu l'arrêté interpréfectoral n° 2009-DRCLAJ/1-052 du 3 septembre 2009 portant création du Syndicat mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Thionvilloise.

Considérant que les statuts du Syndicat préconisent une représentation au comité syndical de 1 délégué par structure augmenté d'un délégué par tranche de 10 000 habitants entamée,

Suite au renouvellement du Conseil communautaire,

Il est nécessaire de procéder à l'élection de 4 délégués de la CCCE au SCOTAT.

Il est précisé que le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret,

Considérant cet exposé,

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 14 avril 2026,

Il est proposé à l'Assemblée de procéder à une élection des représentants à main levée.

Appel à candidature(s),

Sont candidats :

Délégués titulaires :

1. Michel HERGAT
2. Eric GONAND
3. Rachel ZIROVNIK
4. Olivier KORMANN

Sont élus :

Délégués titulaires :

1. Michel HERGAT
2. Eric GONAND
3. Rachel ZIROVNIK
4. Olivier KORMANN

Sont candidats :

Délégués suppléants :

1. Thierry MICHEL
2. Hervé GROULT
3. Michel SCHMITT
4. Hervé PATAT

Sont élus :

Délégués suppléants :

1. Thierry MICHEL
2. Hervé GROULT

3. Michel SCHMITT

4. Hervé PATAT

Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 49
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 22 avril 2026

Le Président,

Roland BALCERZAK



